

# TRAIT D'UNION

Fédération  
Valaisanne des Retraités



# BINDE-GLIED

Walliser  
Vereinigung der Rentner

## PARLEMENT 2005: DES AÎNÉS ENGAGÉS



## PARLAMENT 2005: DIE AKTIVEN ALTEN



> La période que l'on nomme communément le temps de la retraite s'est considérablement modifiée ces dernières années.

D'un côté, professionnellement, on est «vieux» plus tôt. L'AVS a fixé une espèce de limite d'âge, mais combien de travailleurs, ces dernières années, ont dû quitter le travail à 60, 58, voire 55 ans, avec une retraite anticipée plus ou moins acceptée, plus ou moins confortable.

De l'autre côté, physiologiquement, on est «vieux» nettement plus tard. Compare-t-on deux octogénaires, l'un de 1950 et l'autre de 2005?

C'est dire que le nombre des aînés a crû d'une manière considérable. Il représente désormais une force, par son nombre, bien sûr, mais surtout par ses possibilités. Dès lors, ne serait-il pas judicieux de considérer cette évolution comme une chance plutôt qu'un problème? Et au lieu d'envisager la vieillesse essentielle-

ment sous l'aspect «coût», ne serait-il pas mieux de considérer ses apports à la société, de les solliciter, de les promouvoir?

Au moment où l'on quitte le travail, commence une 2<sup>e</sup> carrière. Nous voulons une retraite active et solidaire. Les aînés ont l'ambition de ne plus être dépendants de la bienveillance d'autrui. Qu'on fasse quelque chose

«pour» nous d'accord, mais surtout qu'on le fasse «avec» nous, et qu'on accepte que nous travaillions «pour et avec» les autres générations. Nous avons à cœur de défendre nos intérêts bien sûr, mais surtout de développer des projets.

C'est dans cet esprit que les 3 commissions chargées de préparer les débats ont travaillé et c'est dans cet esprit qu'œuvrera le Parlement 2005.

*Vital Darbellay*



> Die Lebensperiode, die man allgemein als Zeit des Ruhestandes bezeichnet, hat sich in den letzten Jahren beträchtlich verändert.

Einerseits ist man beruflich gesehen eher «alt». Die AHV hat eine Art Altersgrenze gesetzt, aber wieviele Arbeiter mussten in den letzten Jahren die Arbeit mit 60,

58, sogar mit 55, mit einer nicht immer ganz freiwilligen vorzeitigen und mehr oder weniger komfortablen Pensionierung niederlegen.

Andererseits wird man physisch erst viel später «alt». Vergleicht man zwei 80-Jährige miteinander, einen von 1950 und den andern von 2005?

Damit hat die Zahl der alten Leute merklich zugenommen. Sie bilden eine Kraft, sicher durch ihre Zahl, aber vor allem durch ihre Möglichkeiten. Müsste man diese Entwicklung nicht eher als eine Chance als ein Problem ansehen? Und sollte man diese Bereicherung der Gesellschaft nicht eher als Chance ansehen, sie zu fördern statt nur unter dem Blickwinkel «Kosten» als störend zu betrachten.

Nach der Arbeitsniederlegung beginnt eine zweite Laufbahn. Wir wollen einen aktiven und solidarischen «Ruhestand». Wir möchten nicht vom Wohlwollen der andern abhängig sein. Dass man etwas für uns macht, einverstanden, aber dass man es mit uns tue, und dass man uns für und mit den andern Generationen arbeiten lasse! Gewiss wollen wir unsere Interessen vertreten, aber vor allem Projekte entwickeln.

In diesem Geiste haben die drei mit der Vorbereitung der Debatten gearbeitet und in diesem Geiste wird das Parlament 2005 debattieren.

*Vital Darbellay*



> Le Parlement des Anciens aura lieu le 27 avril prochain à la salle du Grand Conseil, à Sion. Des commissions ont étudié les thèmes qui seront discutés: de chez soi à l'EMS, le bénévolat, les relations inter-générationnelles. Succinctement, voici ces trois thèmes.

## DE CHEZ SOI À L'EMS: MOYENS INTERMÉDIAIRES

L'espérance de vie progresse: 77 ans pour les hommes, 83 ans pour les femmes. Cette longévité est attribuée au progrès de la médecine et du niveau de vie. En Valais, nous comptons à ce jour 10000 personnes de plus de 80 ans, en 2050, il y en aura plus de 30000.

Cette vertigineuse ascension aura des conséquences inquiétantes: où loger ces personnes âgées? Sachant qu'aujourd'hui l'Etat subventionne 4,5 lits en EMS pour 100 habitants, nous aurons en 2050, seulement 15000 lits.

D'où l'urgence de développer les moyens intermédiaires pour éviter ou retarder une entrée en EMS. Notre Commission a dressé un petit inventaire de ce qui existe à ce jour et surtout de ce qu'il faut prévoir pour que la personne âgée ne se sente jamais atteinte dans sa dignité, quelles que soient les difficultés auxquelles elle peut être confrontée.

Au Parlement des anciens, nous développerons ces diverses solutions: soins à domicile, hôpital de jour, appartements intégrés à encadrement médico-social, appartements subventionnés et surtout les foyers de jour.

*René Curdy / Président de la Commission*

## LA VERTU DU DIALOGUE

Un meilleur dialogue intergénérationnel, faut-il y croire? Les jeunes ont-ils quelque chose à dire aux aînés? Les aînés les entendent-ils? Et les adultes, qu'ont-ils à proposer aux jeunes? Savent-ils encore transmettre?

A l'occasion de la préparation du Parlement des aînés, la discussion s'est ouverte avec de parents, des autorités scolaires, puis elle a gagné quelques salles de classes au cours de ces dernières semaines.

L'enjeu est important puisque de la qualité des relations intergénérationnelles dépend l'harmonie des familles et des sociétés. Faire en sorte que jeunes et aînés se sentent acceptés et aimés respectivement, nous a poussés à proposer, dans une résolution adressée au chef du DECS, **la création d'une journée cantonale du dialogue entre les générations.**

Ces rencontres nous ont permis de prendre conscience des nouvelles réalités auxquelles jeunes, familles et écoles sont confrontés quotidiennement, et de l'importance de trouver des pistes nouvelles pour s'y adapter, susciter et entretenir le dialogue. Dans ce contexte, il faut relever **l'importance du rôle des aînés** et, en particulier, celui des grands-parents. Ils sont les soutiens affectifs, les gardiens et les témoins des valeurs et des repères indispensables aux jeunes pour réussir leur parcours vers le monde adulte «comme une force tranquille qui apaise et qui, par une écoute bienveillante, me fait me sentir bien et en sécurité.» (Un jeune de 18 ans)

Le débat se poursuivra au Parlement des Aînés, le 27 avril prochain.

*Mado Raboud / Présidente de la commission*

## LES AÎNÉS ET LE BÉNÉVOLAT

Un des thèmes du prochain Parlement des anciens est celui du bénévolat.

BENEVOLAT = fait de se mettre sans rétribution à disposition d'autrui pour un travail, une tâche, une action.

Le bénévolat se pratique naturellement au sein de la famille. Il est courant dans le sport et les milieux culturels.

Pour le médicosocial, il est organisé sur le plan paroissial, communal ou régional; ainsi les repas à domicile, le transport des malades, les visites, etc.

Chacun de nous doit prendre conscience qu'il est aussi engagé dans la société et qu'il doit assurer, dans la mesure du possible, sa part de responsabilités. En faisant quelque chose selon ses goûts et ses aptitudes.

La société a besoin de bénévoles car la tâche est immense.

Le bénévolat apporte beaucoup de satisfactions à qui s'engage et à qui en bénéficie. Nous invitons vivement les personnes à tenter cette expérience.

Le prochain Parlement analysera tout le contexte du bénévolat, il proposera des éléments concrets pour un développement durable.

*Paul Bourguinet / Président de la Commission*

*A la demande de la FVR, la Commission du bénévolat a présenté un rapport intitulé «La situation et les besoins du bénévolat en Valais». Ce rapport est à disposition au secrétariat de la Fédération, chez Frido Dayer, Rue de Pradec 1, 3960 Sierre, tél. et fax 027 455 16 85..*





➤ Das Altersparlament findet am kommenden 27. April im Grossratssaal in Sitten statt. Kommissionen haben die vorgesehenen Traktanden studiert: Von Zuhause ins Heim. - Die Freiwilligenarbeit. - Die Beziehungen zwischen den Generationen.

## «VON ZUHAUSE INS HEIM: ZWISCHENLÖSUNGEN»

Die Lebenserwartung ist in stetem Steigen begriffen. Bei den Männern beträgt der Lebensdurchschnitt heute 77 Jahre und bei den Frauen 83. Fortschritte in der Medizin und bessere Lebensbedingungen sind Hauptgründe dafür. Im Kanton Wallis zählen wir heute 10'000 über 80-Jährige. Im Jahre 2050 werden es über 30'000 sein.

Diese massive Zunahme ist sicher zu begrüßen, wird aber auch negative Folgen haben. Wo finden wir Unterkunft für all diese häufig Pflegebedürftigen? Wenn der Staat heute 4,5 Betten pro 100 Einwohner für die Altersheime subventioniert, werden wir 2050 bei gleichbleibender Subventionspraxis statt 30'000 nur 15'000 Betten zur Verfügung haben.

Deshalb drängen sich Zwischenlösungen auf, um den Eintritt in die Heime möglichst hinauszuzögern oder zu verhindern. Unsere Kommission hat ein provisorisches Inventar der bereits bestehenden Möglichkeiten und vor allem von dem, was noch vorzusehen wäre, erstellt, damit sich der alte Mensch nicht als in seiner Würde verletzt sieht, trotz den grossen Schwierigkeiten, die ohnehin auf ihn zukommen.

Im diesjährigen Altersparlament werden die verschiedenen Lösungsvorschläge dargelegt: Heimpflege, integrierte Wohneinheiten mit sozialmedizinischer Betreuung, subventionierte Wohnungen und vor allem Tagesheime.

*Peter Summermatter / Mitglied der Kommission*

## DIE RENTNER UND DIE FREIWILLIGENARBEIT

Das ist eines der Themen des nächsten Altersparlamentes.

Freiwilligenarbeit, das bedeutet, ändern ohne Entgelt für eine Arbeit, eine Aufgabe, bei einer Aktion verfügbar sein.

Diese Dienstleistung erfolgt selbstverständlich innerhalb der Familie, dann im Sport und auf kulturellem Gebiet.

Im sozialmedizinischen Bereich wird sie innerhalb der Pfarrei, der Gemeinde oder der Region organisiert, sei es im Mahlzeitendienst, im Krankentransport, bei Besuchen usw.

Wir alle sollten im Rahmen unserer Möglichkeiten und gemäss unseren Eignungen und Neigungen unseren Beitrag an die Gemeinschaft leisten.

Die Gesellschaft braucht die Freiwilligen, denn die Bedürfnisse sind vielfältig. Sowohl der Wohltäter selber als auch der Empfänger erfahren dabei eine grosse Genugtuung und Erleichterung. Wir laden alle ein, diesen Versuch zu wagen.

Das kommende Altersparlament wird das Umfeld der Freiwilligenarbeit unter die Lupe nehmen. Es wird konkrete Vorschläge für eine nachhaltige Entwicklung vorschlagen.

*Paul Bourguinet / Präsident der Kommission*

## DIE TUGEND DER DIALOGBEREITSCHAFT

Dürfen wir uns eine bessere Dialogbereitschaft zwischen Jung und Alt erhoffen? Haben sie einander etwas zu sagen und hören wir einander zu? Was haben die Erwachsenen den Jungen zu sagen? Können wir noch mitteilen? Anlässlich der Vorbereitung des Altersparlamentes wurden mit Eltern und Schulbehörden Gespräche geführt und in den vergangenen Wochen einige Klassen besucht.

Der Einsatz ist wichtig, denn von den guten Beziehungen zwischen den Generationen hängt die Harmonie der Familien und der Gesellschaften ab. Das angestrebte Ziel, Junge und Betagte einander näher zu bringen und einander gegenseitig besser anzunehmen und zu respektieren, leitete uns dazu, an den Vorsteher des Erziehungsdepartementes eine Resolution zu richten für die Durchführung eines **Kantonaltages des Dialogs zwischen den Generationen**.

Diese Treffen gaben uns Einblick in die neuen Realitäten, denen die Jugendlichen, die Familien und die Schulen täglich ausgesetzt sind, und überzeugten uns von der Notwendigkeit, neue Wege der Anpassung zu finden, den Dialog zu wecken und zu pflegen. Dabei ist **die Bedeutung der Rolle der ältern Generation** - und besonders der Grosseltern - hervorzuheben. Sie sind die Hüter und die Zeugen der wahren Werte und der unerlässlichen Stärkung der Jugend, damit ihr Erwachsenwerden gelingt, «wie eine sanfte Kraft, die beruhigt und die durch Zuhören mich wohlfühlen lässt und mich sicher macht». (Ein 18-Jähriger.)

Die Diskussion wird am 27. April im Altersparlament fortgesetzt.



*Mado Raboud / Präsidentin der Kommission*



## LE SÉJOUR EN EMS, ÇA COÛTE!

> Les discussions oiseuses sur le sujet au café DUCOIN, les avis donnés et les propos tenus par des «gens qui savent tout» sont tellement divergents qu'il nous paraît nécessaire de jeter un rai de lumière dans cette pénombre. Nous sommes tous potentiellement concernés.

Les coûts de séjour en EMS se répartissent de la façon suivante:

### 1. Le prix de la pension

Il est fixé par l'établissement et varie, évidemment, de l'un à l'autre. Il comprend, d'une part, les frais hôteliers (pension, logement) et, d'autre part, les frais d'encadrement, d'animation etc. Il est à la charge du pensionnaire ou de sa famille. Il est couvert, d'abord, par ses ressources personnelles: rente AVS, caisse de pension, autres rentes éventuelles, loyers éventuels, rendement des capitaux, etc. Et, si nécessaire, par les prestations complémentaires (PC) tant fédérales que cantonales et, en dernier lieu, par l'aide sociale. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet dans une prochaine édition.

### 2. Les frais de soins journaliers

Ces derniers sont basés sur le temps passé journalièrement par le personnel soignant auprès du pensionnaire. Ils sont répartis en 5 catégories, selon le système appelé BESA. Ils varient entre 14 et 70 fr par jour, suivant la catégorie. Ces frais sont facturés directement à la caisse de maladie du pensionnaire. Cette dernière encaisse la participation habituelle de 10% dans les limites fixées. Les frais de médecins, par contre, ne sont pas compris dans le système.

### 3. Les frais de dépendance

Ce sont les frais occasionnés par le pensionnaire qui a besoin d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie: se lever, s'habiller, faire sa toilette, manger, aller aux toilettes, se déplacer etc. Ces frais correspondent aux montants fixés par l'AVS/AI pour une impotence moyenne ou grave, selon les cas. Ils sont couverts par ces allocations. L'établissement factu-

re ces frais aux pensionnaires. Il reçoit lui-même l'allocation légale.

### 4. Les autres frais personnels

Ce sont les dépenses personnelles du pensionnaire, pour l'habillement, le téléphone, le coiffeur, la cafétéria... ou que sais-je encore suivant le statut, les habitudes ou les possibilités.

Dans un prochain article nous examinons, dans le détail, un exemple précis.

Et pour terminer dans un registre moins technique, je vous livre la réaction de mon ami Cyprien à l'annonce du 0,5% dès le 1<sup>er</sup> janvier: «D'accord, je boirai du lait, mais seulement quand les vaches ne mangeront que du raisin».

*Frido Dayer*

Un merci à Karine Blanc, de Pro Juventute, pour son aide bienveillante.



## DIE TUGEND DER DIALOGBEREITSCHAFT

> Die überflüssigen Diskussionen darüber im Café «Zur Ecke», die vorgebrachten Meinungen und die Äusserungen der «Leute die alles wissen» gehen so stark auseinander, dass es uns gegeben scheint, einen Lichtstrahl in dieses Halbdunkel zu werfen. Wir können alle davon betroffen werden.

Die Kosten in einem Heim werden wie folgt festgelegt:

### 1. Der Pensionspreis

Dieser wird vom Heim festgelegt und ist somit selbstverständlich unterschiedlich. Er besteht einerseits aus den Wohn- und Verpflegungskosten und andererseits aus den Kosten für Betreuung, Veranstaltungen usw. Sie gehen zu Lasten des Insassen oder seiner Familie. Diese Kosten sind vorerst durch die persönlichen Einkünfte gedeckt: AHV-Rente, Pensionskasse, allfällige andere Renten, eventuelle Zinsen, Kapitalerträge, usw., und wenn nötig Ergänzungsleistungen, eidgenössische oder kantonale, und schliesslich So-

zialhilfe. Wir werden in einem nächsten Bindeglied darauf zurückkommen.

### 2. Die Kosten für die tägliche Pflege

Diese richten sich nach der Zeit die das Pflegepersonal täglich für die betreffende Person aufwendet. Letztere wird nach dem BESA-System in fünf Kategorien aufgeteilt, mit Kosten von 14 bis 70 Franken je nach Kategorie. Diese Kosten werden direkt der Krankenkasse des Pensionärs zugestellt, welche die übliche Beteiligung von 10 % innert den gesetzten Fristen dem Insassen in Rechnung stellt. Die Arztrechnungen jedoch sind in diesem System nicht inbegriffen.

### 3. Die Kosten für die Hilfflosen

Hier handelt es sich um Hilfeleistungen an Insassen, die eine fremde Hilfe für die Verrichtung von lebensnotwendigen Tätigkeiten benötigen: sich waschen, sich anziehen, die Toilette machen, essen, die Notdurft verrichten, sich bewegen usw. Diese Kosten entsprechen den von der AHV/IV für eine mittlere oder schwere Impotenz je nach Fall festgelegten Beträgen. Sie sind durch diese Zulagen gedeckt. Die Anstalt verrechnet sie dem Pensionär, der seinerseits die gesetzliche Zulage erhält.

### 4. Die andern persönlichen Auslagen

Es handelt sich um die persönlichen Kosten des Pensionärs für die Bekleidung, die Telefonrechnungen, den Coiffeur, die Cafeteria... usw., je nach dem Status, den Gewohnheiten oder den Möglichkeiten.

In einem nächsten Bindeglied werden wir ein Beispiel im Detail untersuchen.

Und zum Schluss teile ich euch weniger technisch die Reaktion meines Freundes Cyprian auf die Mitteilung des 0,5-Promill-Grenze seit dem 1. Januar mit: «Einverstanden, ich trinke Milch, aber nur unter der Bedingung, wenn die Kühe nur Trauben fressen».

*Frido Dayer*

Ein Dankeschön an Karine Blanc von der Pro Juventute für ihre freundliche Hilfe.



> Il peut arriver que la maladie ou d'autres phénomènes en rapport avec la santé empêchent, vers la fin de la vie, de prendre en toute lucidité les décisions souhaitées. Cela peut plonger les proches et les médecins dans un dilemme moral compréhensible. C'est pourquoi, il est utile d'exprimer ses volontés quand on peut le faire de façon responsable.

Chacun a droit au respect jusqu'à son dernier souffle. La vie doit être vécue dignement jusqu'à son terme. En fonction de l'éducation, des convictions, de l'état physique, de ce qu'offre ou propose la société, chacun voit d'une façon personnelle et unique ses dernières années, ses derniers mois, pourquoi pas ses derniers jours.

Quand on peut encore s'exprimer, il est bon de mettre par écrit ses volontés. En toute connaissance de cause, en respectant l'éthique de chacun et la législation. Cela aidera à être mieux entouré. Cela aidera à mieux vivre.

*La Fédération valaisanne des retraités a préparé un formulaire facile à remplir, pour y écrire ses directives anticipées. Vous pouvez obtenir ce formulaire chez*

**Frido Dayer, secrétaire de la FVR,  
Pradec 1, 3960 Sierre.**

*Faites la demande par écrit en joignant une enveloppe timbrée et portant votre adresse.*



> Unvorhergesehene Ereignisse, die unsere Gesundheit betreffen, können uns alle schwer treffen. Besondere Vorfälle, bei denen wir unsere Entscheidungsfreiheit verlieren, bringen Angehörige und Ärzte in nachvollziehbare Gewissensnöte. Drum

sind Entscheidungen dann zu treffen, wenn wir sie in Eigenverantwortung bestimmen können. Intensivstation Ja oder Nein? Werden wir übermässig Schmerzen leiden? Wünschen wir die ärztliche palliative Betreuung zur Schmerzausschaltung, auch im Wissen um die mögliche Verkürzung unseres Lebensweges?

Wir haben sogar die Möglichkeit, die passive Sterbehilfe zu verlangen, die uns zu einem menschenwürdigen Sterben verhilft. Sie gilt ethisch und rechtlich als zulässig. Der unheilbar schwerstkranken Mensch verfügt so, auf lebensverlängernde Behandlungen zu verzichten, wie künstliche Ernährung, künstliche Beatmung, Dialyse, Antibiotikagaben usw. Der Respekt gegenüber jedem Menschen gilt bis zu dessen letztem Atemzug. Bis zuletzt soll das Leben einer Person in Würde gelebt werden können.

Die Patientenverfügung bestimmt:

- den Verzicht auf lebensverlängernde Massnahmen
- den Wunsch zu Hause zu sterben
- die palliative Behandlung
- den seelsorgerlichen Beistand
- die passive Sterbehilfe
- die Bestattungsart

*Die Walliser Vereinigung der Rentner bietet eine einfache und verständliche Fassung einer Patientenverfügung an. Bezug der deutschen Fassung mit Anleitung: frankiertes und adressiertes Couvert unter Beilage von Fr. 2.00 in Briefmarken pro Exemplar an*

**Dr. Peter Summermatter,  
Ueberbielstr. 10 in 3930 Visp.**



*Je cherche de l'aide.*



*Merci.*



## RETRAITÉ, DONNE DE LA VOIX!



*La dame aux cochons a osé donner de la voix!*

> Pas d'or de la BNS pour l'AVS. Mais des femmes qui travailleront un an de plus, des veuves qui devront dorénavant se débrouiller sans aide financière. Et si possible pas d'indexation trop rapide des rentes. Les vieux n'ont qu'à se débrouiller...

Sur le plan cantonal, une fiscalité promise à la baisse, mais sans garantie pour l'instant, le Grand Conseil ayant renoncé à en débattre ...avant les élections cantonales! De toutes façons, peu d'espoir pour les «vieux», notamment les veufs et les veuves, de voir dans l'immédiat leur feuille d'impôt à la baisse.

Quant à ces aînés qui auraient le culot de séjourner dans un EMS, pas question de financer par les primes maladie, pourtant toujours plus chères, la totalité des soins, déjà hors de prix. Il faudra ouvrir un peu plus le porte-monnaie personnel. Le petit pactole de toute une vie d'économie, que l'on réservait aux enfants, va bien vite partir en fumée... Mieux encore: en prévision et pratiquement en secret, le projet de limiter la liste des médicaments pris en charge par les caisses maladie, de demander une participation plus importante de l'assuré, sans que l'on parle de baisse de prime.

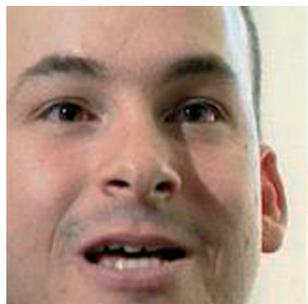
Retraités, même jeunes, nous sommes des vieux en devenir. Par malchance, de futurs malades aussi.

Il est temps de nous mobiliser un peu plus, de donner de la voix pour ne pas être canalisés vers le ghetto de ceux qui subissent sans rien dire, qui plient un peu plus le dos sous d'incessantes nouvelles charges jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Vieux, malades et ruinés, nous comptons pour du beurre, sauf si nous montrons les dents chaque fois qu'on veut nous tondre un peu plus. A travers cette Fédération, au nom des quelque 35000 retraités de 65 ans et plus que compte ce Valais, on peut agir et réagir, faire pression sur le monde politique. Alors, serrons les rangs, faisons bloc et battons nous pour défendre nos droits et nos acquis!

*Norbert Wicky*

## HANDICAP!



Voici mes mains pour le partage  
Et mon aide pour grandir  
Car le handicap prend en otage  
Notre allant et nos désirs

Voici ma force et mon courage  
Mes larmes et mes rires  
Je noircirais des milliers de pages  
Afin de pouvoir leur dire

Leur dire que malgré les infirmités  
Les obstacles et les incompréhensions  
Un cœur cogne en eux pour aimer  
À travers les chemins de déraisons

Enlevons la poutre de nos yeux  
En nous ouvrant aux différences  
Avançons deux par deux  
Sous le signe de la confiance

*Florence Saillen, 2004*



## 25 ANS DÉJÀ!

> Créée le 4 juin 1980, l'Amicale des vétérans de Sierre-Energie SA fêtera cette année ses 25 ans d'existence. Une journée d'anniversaire, dont le programme sera envoyé aux membres en temps voulu, marquera d'une pierre blanche ce quart de siècle d'amitiés partagées.

Particularité de cette association que préside M. Guy Loye, elle regroupe certes les pensionnés de l'entreprise, mais aussi les actifs atteignant 25 ans d'activité qui peuvent également en devenir membres.

A ce jour, ce sont 35 pensionnés et 23 actifs qui font partie de cette joyeuse cohorte d'amis partageant sorties, évasions, apéros, mais aussi soucis professionnels. Amitié oblige, les visites aux malades et moins bien portants ne sont de loin pas négligées.

«Dans la vie professionnelle, on devrait prendre comme leitmotiv «Carpe Diem», vivre le moment présent, apprécier le temps qui passe, plutôt que de le con-



Photo de famille de l'Amicale, lors de la sortie 2004 au Simplon. (photo Guy Loye)

sidérer comme un ennemi qui vous stresse... On devrait faire partie de la catégorie des gens qui voient leur univers s'enrichir chaque jour grâce à leur travail...» rappelle dans son dernier rapport le président Guy Loye.

«Pour vous les retraités, vivez dans la joie, occupez-vous de vos petits-enfants, pra-

tiquez le bénévolat, distinguez ce qui est vraiment important, faites de l'exercice... En un mot et pour résumer le tout, aimez-vous vous-même...» ajoute le président. Conseil à suivre par tous!

Norbert Wicky

## L'AGENDA VITE LU

### \* 5 avril 2005:

Rencontre littéraire de l'AERVR. Invité Maurice Nanchen. Thème: de l'importance du rôle des grands-parents dans notre société.

### \* 19 avril 2005:

Journée de l'AERVR à Châteauneuf. Visites et repas.

### \* 20 avril 2005:

10 h 30, église de Savièse, messe pour les 40 ans du MCR-VMR de Suisse romande.

### \* 10 mai 2005:

Reprise des sorties hebdomadaires du groupe de marches de aînés de Sion et environs. (programme disponible dès le 1<sup>er</sup> mai c/Jean-Marie Courtine, Ch. de Châteauneuf 27, 1950 Sion.

### \* 20 mai:

Sortie annuelle de l'AERVR à Genève.

### \* 1<sup>er</sup> juin:

Assemblée générale de l'AERVR à Martigny.

### \* 23 juin 2005:

Sortie de printemps de l'ARESMO pour tous les retraités du site de Monthey. Destination Avenches, avec visite du haras national.

### \* juin 2005:

25 ans de l'Amicale Sierre-Energie (date à confirmer)

## APPEL AUX ASSOCIATIONS

*Unis, pour être forts!*

*La Fédération se veut un organe de rassemblement, de communication et d'échanges entre tous les retraités de ce canton. A ce titre, la vie de chaque association peut intéresser l'ensemble des lecteurs du Trait-d'Union.*

*Transmettez donc régulièrement programmes d'activités, prises de position, dates de rencontres, rapports divers, commentaires, photos, etc... à la Commission «Presse» de la Fédération*

*Antoine Maillard,  
Impasse de la Guérite 8, 3960 Sierre.  
Nous en ferons volontiers écho dans cette page.*



➤ Entendre Aldo Defabiani chanter l'AVE MARIA dans une chapelle, c'est tellement merveilleux que l'on pense aussitôt aux hymnes des anges lors de la nuit de Noël. Et cette joie, ce jeune retraité la par-

tage quotidiennement malgré que ses yeux se soient éteints pour les lumières terrestres.

Dièses et bémols se sont succédé dans sa vie et il aurait eu le droit de se morfondre. Rien de tout cela. Avec l'aide précieuse de son épouse Thérèse et de toute sa famille, il a, depuis sa trente-sixième année, fait preuve d'un courage et d'une volonté exemplaires.

Il a ainsi pu poursuivre sa vie active, dans une entreprise qui facilita sa réinsertion. De plus, chantant dans de nombreux chœurs en Suisse et à l'étranger, animant de sa joie enchanteresse de nombreux pèlerinages, voyages et soirées, il trouva la force nécessaire pour poursuivre son chemin et sa carrière musicale.

Et le voilà maintenant au service des aînés en sa qualité de «maître de chœur».

Il s'en va, en effet, d'un home à l'autre pour chanter avec les pensionnaires et leur procurer une lueur d'espoir.

Domage qu'il ne puisse pas voir la joie qu'il apporte partout où il passe... Mais, il doit très certainement percevoir l'aura qui l'entoure dès qu'il se met à chanter.

Merci, Aldo, pour tout ce que tu fais. Merci, pour ce que tu feras encore pour les personnes âgées. Ta voix, chaude et puissante, apporte un bonheur que seule suscite la joie de chanter.

Là-haut, dans le ciel, résonnent ces instants merveilleux que tu distribues sur ton passage comme un point d'orgue qui ponctue la réussite d'une mélodieuse partition.

Robert Clivaz

<p><b>TRAIT D'UNION</b> Fédération Valaisanne des Retraités</p>	<p><b>BINDE-GLIED</b> Walliser Vereinigung der Rentner</p>
<p><b>IMPRESSUM</b></p>	<p><b>PARUTIONS</b></p>
<p><b>Editeur:</b> Fédération valaisanne des retraités Case postale 492 - 1951 Sion <b>Rédaction:</b> Antoine Maillard 3960 Sierre Deutsche Übersetzung: Klemens Arnold, Sitten <b>Imprimerie:</b> Zufferey-Offset, Sion <b>Adressage:</b> Atelier St.-Hubert, Sion <b>4 fois l'an. Abonnement: frs 10.-</b> <b>Abonnement + cotisation Frs. 20.-</b> <b>Abonnement + cot. couple Frs. 30.-</b> CCP 19-3899-4</p>	<p>Sie haben das neue Binde-Glied kennen und schätzen gelernt. Um die nächsten Nummern - vier pro Jahr - nicht zu verpassen, können Sie diese mit Hilfe des beiliegenden ausgefüllten Einzahlungsscheines abonnieren.</p> <p><b>Preise:</b> <b>Fr. 10.-</b> Abonnement allein <b>Fr. 20.-</b> Abonnement + Mitgliederbeitrag <b>Fr. 30.-</b> Abonnement + Mitgliederbeitrag für Ehepaare HPC 19-3899-4</p> <p>Danke für Ihre willkommene Unterstützung.</p>